

## Délibération

---

### Réunion du comité du 27 décembre 2017 Délibération n°2017-23

---

#### Rapport d'orientations budgétaires 2018

*Nombre de membres du Comité Syndical : 113  
Nombre de Conseillers en exercice : 113*

*Date de la 1<sup>ère</sup> convocation : 14 décembre 2017  
Présents le 20 décembre 2017 : 21 – quorum non atteint*

*Date de la 2<sup>ème</sup> convocation en application de l'article L2121-17 du CGCT : 21 décembre 2017*

*Président de séance : Yvon LERAT*

**Présents 26 :** Martin ARNOUT, Marie-Annick BENATRE, Joseph BEZIER, Jocelyn BUREAU, Michel CAILLAUD, Jacques DALIBERT, Yves DAUVE, Serge DAVID, Dominique DUCLOS, Joël GEFFROY, André LANCIEN, Sylvain LEFEUVRE, Jean-Louis LELIEVRE, Jean-Claude LEMASSON, Yvon LERAT, Patrice LERAY, Alain MANARA, David MARTINEAU, Jean-Paul NICOLAS, Rémy NICOLEAU, Mireille PERNOT, Eric PROVOST, Jean-François RICARD, Annie ROCHEREAU PRAUD, Alain ROYER, André SOBCZAK.

**Absents et représentés 10 :** Bertrand AFFILE donne pouvoir à Jocelyn BUREAU, Gérard ALLARD donne pouvoir à Michel CAILLAUD, Christian BIGUET donne pouvoir à Jean-Paul NICOLAS, Monique MAISONNEUVE donne pouvoir à André SOBCZAK, Joseph PARPAILLON donne pouvoir à Serge DAVID, Pascal PRAS donne pouvoir à Martin ARNOUT, Alain ROBERT donne pouvoir à David MARTINEAU, Johanna ROLLAND donne pouvoir à Jean-Claude LEMASSON, Fabrice ROUSSEL donne pouvoir à Dominique DUCLOS, David SAMZUN donne pouvoir à Eric PROVOST.

**Absents et excusés 77 :** Jean-Guy ALIX, Rodolphe AMAILLAND, Claude AUFORT, Gaëlle BENIZE, Laure BESLIER, Jean-Luc BESNIER, Cécile BIR, Benoit BLINEAU, Pascal BOLO, Christian BRUN, Jean-Michel BUF, Eric BUQUEN, Sylvie CAUCHIE, Alain CHAUVEAU, François CHENEAU, Claudine CHEVALLEREAU, Pascale CHIRON, Jacky CLOUET, Mahel COPPEY, Christophe COTTA, Christian COUTURIER, Laurianne DENIAUD, Marc DENIS, Edouard DEUX, Gérard DRENO, Véronique DUBETTIER GRENIER, Philippe EUZENAT, François FEDINI, Laurence GARNIER, Jacques GARREAU, Valérie GAUTIER, Marie-Cécile GESSANT, Jacques GILLAIZEAU, Frédéric GREGOIRE, Hervé GRELARD, Joël GUERRIAU, Laurence GUILLEMINE, Pascal HAMEAU, Pierre HAY, Jean-Yves HENRY, Franck HERVY, Yannick JIMENEZ, Jean-Pierre JOUTARD, André KLEIN, Claude LABARRE, Julie LAERNOES, Patrick LAMIABLE, Dominique LE BERRE, Michel LUCAS, Jean-Jacques LUMEAU, Catherine LUNGART, Dominique MANACH, Pascal MARTIN, Benjamin MAUDUIT, Isabelle MERAND, Alain MICHELOT, Marie-Hélène MONTFORT, Benjamin MORIVAL, Serge MOUNIER, Jean-Paul NAUD, Barbara NOURRY, Nicolas OUDAERT, Louis OUISSE, François OUVARD, Jean-Claude PELLETEUR, Thomas QUERO, Ghislaine RODRIGUEZ, Jean-Louis ROGER, Thierry RYO, Claudine SACHOT, Aymeric SEASSAU, Jean-Louis THAUVIN, Yannick THOBY, Pierre THOMERE, Roger VEILLAUD, Marcel VERGER, Alain VEY.

Toute correspondance doit être adressée à :  
Madame la Présidente du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire  
2, cours du champ de Mars 44923 Nantes cedex 9  
[www.nantessaintnazaire.fr](http://www.nantessaintnazaire.fr)

## Délibération

---

Réunion du comité du 27 décembre 2017

Délibération n°2017-23

---

### Rapport d'orientations budgétaires 2018

Yvon LERAT, Président de séance,

Exposé

#### A. Contexte général : situation économique et sociale

La poursuite du redressement des comptes publics engagée conjointement par l'Etat français et les collectivités nécessite de poursuivre l'effort de maîtrise des dépenses publiques. Le pôle métropolitain, syndicat mixte exclusivement constitué d'EPCI à fiscalité propre, se doit de participer, à son échelle, à l'effort réalisé par chacun de ses membres. En effet, les ressources du pôle sont exclusivement composées par des contributions des intercommunalités membres et de subventions de l'Etat ou des collectivités.

Lors de la présentation des hypothèses budgétaires présentées s'inscrivent donc dans la perspective d'un financement exclusif par les intercommunalités membres. Pour mémoire, en 2015 et 2016, les subventions représentaient entre 22% et 15% des recettes du pôle.

#### B. Tendances budgétaires et grandes orientations du pôle métropolitain

Les recettes de fonctionnement sont donc quasi exclusivement issues des contributions des intercommunalités membres. En application des statuts du pôle métropolitain, une répartition a été définie en fonction du poids de population de chaque intercommunalité et de sa richesse fiscale :

Nantes Métropole	75,35%
Carene	15,90%
Erdre et Gesvres	3,98%
Estuaire et Sillon	3,67%
Pays de Blain	1,10%

## Délibération

---

**Réunion du comité du 27 décembre 2017**  
**Délibération n°2017-23**

---

**Rapport d'orientations budgétaires 2018**

En 2017, les participations des intercommunalités membres ont été de

	2017
Nantes Métropole	755 230,00 €
Saint-Nazaire Agglomération	159 364,00 €
Erdre et Gesvres	39 892,00 €
Estuaire et Sillon	36 784,00 €
Pays de Blain	11 025,00 €
<b>Total</b>	<b>1 002 295,00 €</b>

L'objectif pour le pôle métropolitain est donc de maîtriser les contributions des intercommunalités membres tout en permettant la mise en œuvre du programme d'actions validé fin 2016. Les contributions 2018 devraient s'établir autour d'un million d'euros, en stabilité par rapport à 2017.

**C. Les dépenses de fonctionnement**

1. La refacturation à la Carene pour la mise à disposition de Service de l'équipe du pôle métropolitain

Cela correspond à la mise à disposition de 4 ETP auxquels s'ajoutent des missions au prorata temporis des services marchés et comptabilité de la Carene. Ils comprennent également les frais relatifs à un bureau à Saint-Nazaire et les frais d'entretien d'un véhicule.

Pour 2018, il s'agira de rembourser à la Carene les frais engagés sur l'exercice 2017 pour un montant estimatif de 260 000€ pour les frais de personnel et 5000€ pour les frais de matériel. En dehors, des évolutions de la masse salariale consécutive aux évolutions de carrière des agents, ces montants seront stabilisés d'ici 2020.

## Délibération

---

### Réunion du comité du 27 décembre 2017 Délibération n°2017-23

---

#### Rapport d'orientations budgétaires 2018

##### 2. Les frais de fonctionnement du pôle

Il s'agit des fournitures, assurances, locations cité des congrès pour comités syndicaux, frais d'avocats, reprographie, déplacements... Le montant estimatif pour 2018 est de 102 000€ en stabilité par rapport à 2017. Il est à noter que la mise à disposition de bureau par Nantes Métropole et la Carene est valorisée à hauteur de 19 920€/an et qu'elle constitue un apport en nature.

##### 3. L'adhésion du pôle à des organismes extérieurs

Le pôle adhère à la Fédération Nationale des Scot pour un montant annuel de 4500€. Il est par ailleurs proposé d'adhérer pour à la Maison Régionale de l'Architecture pour un montant de 500€ annuels. Enfin, compte tenu des évolutions réglementaires et des prises de compétences des intercommunalités membres en matière d'énergie, l'adhésion du Pôle Métropolitain à Air Pays de la Loire (10500€ annuels) ne sera pas reconduite en 2018. Les communautés de communes intéressées pourront adhérer directement à l'association.

##### 4. Le budget études

Le budget du pôle prévoit, chaque année, une enveloppe prévisionnelle de 50 000€ pour permettre la réalisation de prestations permettant la mise en œuvre du Plan d'actions 2017-2020 validé par les conseils communautaires. Cette enveloppe est ensuite complétée en fonction des besoins réels de mise en œuvre du plan d'actions. Les besoins complémentaires pour 2018 sont de 130 000 € pour les projets déjà engagés comme les démonstrateurs d'habitat dense, les études de mobilités sur les pénétrantes de l'agglomération nantaise, pour la réalisation des belvédères sémaphores, pour la communication autour des réalisations Eaux et Paysages et pour le volet économie, et les missions de communication et concertation autour du projet Façade littorale. En 2019, l'enveloppe prévisionnelle pourra être plus particulièrement affectées aux questions énergétiques et alimentaires.

##### 5. La participation agences d'urbanisme et les subventions dans le cadre de leur programme partenarial

Le pôle renouvellera en 2018 ses conventions avec l'Auran et l'ADDRN. Les nouvelles conventions prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Elles seront établies pour une durée maximale de quatre ans, soit jusqu'au 31 décembre 2021. Afin de participer à l'effort de maîtrise des dépenses le volume financier dédié aux Agences passera de 455 000€ à 405 000€ soit une baisse de 11%.

L'année 2018 permettra aux agences de contribuer à la fois à la mise en œuvre et au suivi du Scot, à étudier le sujet de l'urbanisme commercial et également à participer à la mise en œuvre d'activation du plan d'actions du pôle. Pour 2018, la somme provisionnée sera de 405 000€ et sera répartie à la fois en fonctionnement (227 500€) et en investissement (177 500€) pour ce qui concerne le suivi et la mise en œuvre du Scot révisé. Dans les années à venir, le soutien aux agences sera stabilisé à cette hauteur.

## Délibération

---

### Réunion du comité du 27 décembre 2017 Délibération n°2017-23

---

#### Rapport d'orientations budgétaires 2018

##### 6. La dotation aux amortissements

La dotation aux amortissements est une dépense de fonctionnement obligatoire. La délibération n° 2016-13 prise sur la reprise des investissements du dialogue compétitif Eaux et Paysages a permis de réduire une hausse artificielle des amortissements. L'objectif est, d'ici 2020, de diminuer la dotation aux amortissements à un niveau permettant de contribuer à la baisse des participations des intercommunalités membres tout en provisionnant les sommes nécessaires aux investissements du pôle (notamment pour les futures modifications, révisions et analyse des résultats du Scot 2). Il est à noter que les dépenses liées à la réalisation des œuvres de Vincent Maugé ne seront pas amortissables. En 2018, la dotation aux amortissements devrait être de l'ordre de 230 000 € contre 258 000€ en 2017. L'objectif annoncé, en 2017, de la ramener à 180 000€ au budget 2020 est maintenu.

##### D. Les recettes d'Investissements

Elles relèvent principalement de la Dotation aux Amortissements, du FCTVA et des subventions reçues.

##### E. Les Dépenses d'Investissements

Les provisions d'investissements effectuées permettront à la fois de :

- Subventionner l'Auran et l'Adrn pour la mise en œuvre du volet planification territoriale des programmes partenariaux
- Soutenir les EPCI membres dans les études de maîtrise d'œuvre d'eaux et Paysages
- De permettre la réalisation des mini-belvédères en complément de l'itinéraire cyclable initié par le Conseil Départemental de Loire Atlantique entre Couëron et Saint-Nazaire. Il est à noter que ce projet est soutenu par le Plan Loire-Feder.
- De missionner une Assistance à maîtrise d'ouvrage pour des missions de programmation architecturale pour la réalisation du projet de démonstrateurs d'habitat dense.
- De financer en tant que coordonnateur du groupement de commandes la totalité des missions de maîtrise d'œuvre du projet Façade littorale.

##### F. Les emprunts

Le pôle métropolitain n'a jamais contracté d'emprunt, son budget annuel en investissement est entièrement financé par l'autofinancement (Dotations aux amortissements), la récupération de la TVA et des subventions d'investissement. Il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt d'ici la fin du mandat.

## Délibération

---

Réunion du comité du 27 décembre 2017  
Délibération n°2017-23

---

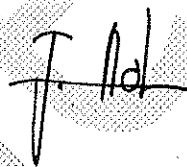
Rapport d'orientations budgétaires 2018

**Le comité, dûment convoqué, délibère et :**

- Prend acte de la tenue du Rapport d'Orientations Budgétaires
- Autorise Madame la Présidente et Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

**A L'UNANIMITE**

A Nantes, le 27 Décembre 2017



**Johanna ROLLAND**  
Présidente du Pôle métropolitain  
Nantes Saint-Nazaire





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : POLE METROPOLITAIN NANTES ST NAZAIRE**

**Utilisateur : MOULINIE Claire**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	2017_23_DEL_CS
Date de la décision:	2017-12-27 00:00:00+01
Objet:	délibération 2017-23 du comité syndical du 27 décembre 2017 : rapport d'orientations budgétaires 2018
Classification matières/sous-matières:	7.1.1
Identifiant unique:	044-200035335-20171227-2017_23_DEL_CS-D E
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i> 044-200035335-20171227-2017_23_DEL_CS-DE-1-1_0.xml	text/xml	923
<i>nom de original:</i> 2017 12 27 delib 2017_23 Rapport d'orientations budgetaires 2017 signé.pdf	application/pdf	250014
<i>nom de métier:</i> 044-200035335-20171227-2017_23_DEL_CS-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	250014

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	27 décembre 2017 à 15h35min57s	Dépôt initial
En attente de transmission	27 décembre 2017 à 15h39min59s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	27 décembre 2017 à 15h40min15s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	27 décembre 2017 à 15h46min44s	Recu par le MIOCT le 2017-12-27

